

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le premier juin le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/04/2018

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat Claude Airaud,.

ABSENTS Martine Barbier (pouvoir à La Mache D) Béatrice Tritschler (pouvoir à Guillot E),
POUVOIR (S) : 2

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté à l'unanimité

OBJET : EXPERIMENTATION DU PROCESSUS DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE
REF : D180601A

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a donné son accord pour adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

OBJET : RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT VENDEE HABITAT
REF : D180601B

M. le Maire présente la demande de Vendée habitat en vue de la rétrocession de parcelles de lotissement destinées à être intégrées dans la voirie communale. M. le Maire rappelle que la commune avait signé une convention de transfert le 24 juin 2010. Celle-ci précisait qu'une fois les travaux réalisés, le transfert de propriété serait effectué par acte notarié. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

Il demande au conseil municipal d'approuver l'intégration et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires en vue de ces rétrocessions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- accepte la rétrocession de parcelles du lotissement « Le Clos » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement « le Clos » dont l'acte notarié,
- décide que la voirie du lotissement « Le Clos » sera transférée dans le domaine public communal
Cette voie est ainsi dénommée « Rue des Ardennais »

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE – POUVOIR AU MAIRE
REF : D180601C

M. le Maire expose les problèmes soulevés par les travaux de mise en place des bandes rugueuses. Ces dernières ont été réalisées hors normes. M. le maire a pris contact avec l'entreprise qui doit les reprendre. Reste que la voirie doit être refaite et qu'une plus-value sera à prévoir si le bicouche doit être réalisé entre chaque bande rugueuse. La question sera transmise à la commission pour avis.

M. le maire demande de lui accorder le pouvoir pour signer les documents afférents si la commission juge nécessaires ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés donne pouvoir au maire pour signer les documents conformément à l'avis formulé par la commission.

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF

REF : D180601D

M. le Maire rappelle que la commune doit réaliser des travaux pour les raccordements de ses installations sur le réseau collectif. Deux devis ont été reçus, mais nécessitent des compléments d'information. Un autre devis reste à parvenir.

La commission est chargée d'étudier ces devis de raccordement (avec ou sans vidange des fosses).

Le conseil municipal à l'unanimité a donné pouvoir au Maire pour la signature du devis qui sera retenu par la commission.

OBJET : RÈGLEMENT ASSAINISSEMENT

REF : D180601E

La réception des travaux est prévue pour la mi-juin. La réalisation est légèrement inférieure aux estimations. Toutefois, les informations financières nécessaires n'étant pas encore toutes parvenues à disposition de la commune, cet objet est reporté à une réunion ultérieure.

Une réunion publique sera organisée pour transmettre les informations nécessaires aux habitants raccordables ; notamment les informations sur les branchements individuels avec contrôle préalable au raccordement.

OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE – BUDGET ASSAINISSEMENT

REF : D180601D

M. le Maire explique que les travaux d'assainissement ont pris un peu de retard et que le versement des subventions sera donc plus tardif que prévu. La ligne de trésorerie réalisée pour faire face aux travaux se terminant en septembre, le conseil municipal à l'unanimité, a donné pouvoir au Maire pour signer l'autorisation de renouvellement d'un an de cette ligne de trésorerie.

OBJET:QUESTIONS DIVERSES

REF : D180601QD

Commission Environnement voirie et bâtiments

Assainissement : les travaux de réfection de voirie vont être réalisés

Atelier : Le début des travaux a eu lieu la semaine dernière. La charpente sera achevée le 4 juin.

Voirie : Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise pour reprise des bandes rugueuses

Aménagement de sécurité : l'ARD de Luçon a présenté à la commune, sur demande, des projets d'aménagement de sécurité pour Reth et l'entrée de bourg par Liez. Ces projets ouvrent droit à la subvention « amendes de police » à hauteur de 50 % du projet HT. Un cumul est possible avec les subventions du Département dans le cadre du contrat Vendée Territoires

Sydev : un envoi de directives est prévu pour faire des économies dans chaque commune sur l'éclairage public.

Méthanisation : Deux sites sont développés en Vendée : l'un à Benet et un autre Nord-Ouest Vendée

Sanitaires de l'école : la fin des travaux est prévue mercredi par le plombier et le menuisier. Une signalétique à mettre en place sera proposée

Comité de pilotage « plantations » : 10 Projets ont été déposés en mairie. Ils sont tous recevables. La replantation des haies reste à la charge du propriétaire ainsi que les matériaux (protection et paillage). Une étude d'organisation pour mutualiser les moyens de tous les propriétaires est en cours. La chalorose est arrivée sur la commune.

Commission affaires scolaires et sociales

Rencontres intergénérationnelles : Une date supplémentaire le 19 juin est fixée pour finaliser le projet et prévoir un goûter commun offert par l'Association Arts et Loisirs

Musée de Faymoreau les Mines : l'inauguration est prévue le 30 juin, mais reste à confirmer

Ateliers informatiques : ils ont débuté le 29 mai et ont lieu le mardi à 20 h 30 à l'école de Liez avec les animateurs : Hervé Murail de Liez et Cyril Montamat de St Sigismond.

Quinzaine bleue : Une réunion du Clic est prévue le 7 juin pour finaliser le programme

Garderie : Une reprise par les communes est souhaitée par l'APE. Le SIGE s'occupe du dossier. Une information sera faite aux parents au préalable. La dissolution de la section garderie de l'APE sera nécessaire en cas de confirmation de transfert de compétence. Une participation de la collectivité est à prévoir à hauteur de 7500 € pour tenir des tarifs acceptables (perte de subventions CCVSA, charges salariales plus importantes...)

Commission Culture Manifestations et communications

Fête de la musique : organisée le 23 juin en collaboration avec l'embarcadère. 3 groupes de musique seront présents dont deux pris en charge par la commune et un par le gérant de l'embarcadère.

Journée citoyenne : la participation a été bonne. À l'avenir il conviendra de prévoir les inscriptions préalables pour le repas pour éviter le gaspillage.

Autres informations du Maire :

Mme LE DIAURE, trésorière, annonce son départ pour le 1^{er} juillet ; elle sera remplacée par M. VIGUIER

Dossier ICHN : L'aide donnée par l'Europe aux agriculteurs qui faisaient de l'élevage va être supprimée, car le ministère de l'agriculture sort 14 communes du Sud Vendée, dont Saint Sigismond

CCVSA : le chargé de mission sport recruté par la CCVSA organise la fête du sport à Oulmes le 22 septembre prochain.

Le secrétaire de séance

GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,

Denis LA MACHE

